

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2831

19 novembre 2011

SOMMAIRE

Aktoris	135844	Corum Group International S.à r.l.	135846
Alpha Patrimoine S.A.	135846	Cosman S.A.	135853
Amelia S.A.	135842	Credit Suisse SICAV One (Lux)	135846
Baccarat Hotels & Residences Global Li- censing (Lux), S.à r.l.	135852	Crew Resource Management S.à r.l.	135851
Beam Europe S.à r.l.	135860	Daleo Investment S.A.	135863
Beam Global Spirits & Wine Europe S.à r.l.	135860	Decem Titri Capital S.A.	135886
Bertelsmann Capital Investment S.A. ...	135854	Desmond S.A.	135863
Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l.	135857	Direct Management	135863
BGV III Bielefeld S.à r.l.	135862	Dirla Invest S.A. S.P.F.	135865
BGV III Stuttgart S.à r.l.	135864	DRD S.A.	135865
Butterfly Holdings S.A., SPF	135843	DSB Communication S.A.	135868
Cadogan Joseph II S.à r.l.	135874	DSC SICAV	135868
Café Am Kundel S.à r.l.	135851	DYNA + S.à r.l.	135871
Calgary (Holdings) S.A.	135862	East Europe Finance S.A.	135875
Calliste S.A.	135854	East Europe Finance S.A.	135876
Cardinal Investment S.à r.l.	135843	East Europe Finance S.A.	135880
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	135865	East West Consulting Company S.A. ...	135880
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	135868	ECP Management	135880
Carlyle/Riverstone Participations S.à r.l.	135843	EEC Investments S.A.	135881
Centre de Formation National (CFN) S.A.	135857	Empyreum S.à r.l.	135880
CEP III Investment 15 S.à r.l.	135881	Ennis S.à r.l.	135880
Cerisiers S.A.	135872	E.ON Energy from Waste Leudelage S. à r.l.	135871
City Taxis Centrale S.à r.l.	135857	EPI Orange Holdings S.à r.l.	135880
Coach & Win	135859	EPI Orange Holdings S.à r.l.	135883
Columbus Participations Lux S.à r.l.	135860	Erea Concept S.A.	135883
Colwine (Lux) S.à r.l.	135876	Eurobase GmbH	135872
Compass Re S.A.	135845	Eurocommunications S.A.	135883
Composil Luxembourg Sàrl	135884	Eurogrigliati S.A.	135873
Conceptual Minds S.A.	135862	Falcione Finance S.A.	135886
		First Technology S.à r.l.	135886
		Forseti Acquisitions S.A.	135886
		SH Group Hotels & Residences Global Li- censing (Lux) S.à r.l.	135852

Amelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.576.

L'an deux mil onze, le vingt-septième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AMELIA S.A.», ayant son siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman de résidence à Differdange en date du 18 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 339 du 12 mai 1999 et modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 24 novembre 2010, suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 411 du 2 mars 2011 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohamed AMGHAR, dirigeant de sociétés, demeurant au 130 route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 20 rue Eugène Ruppert.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mohamed AMGHAR, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société;
2. Révocation des administrateurs et de l'administrateur délégué;
3. Révocation du commissaire aux comptes;
4. Nomination d'un liquidateur;
5. Nomination d'un commissaire à la vérification des comptes de liquidation;
6. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir cent (100) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, Monsieur Mohamed AMGHAR, dirigeant de sociétés, né le 15 août 1953 à Al'Hoceima (Maroc) demeurant professionnellement au 130 route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs et l'administrateur délégué de la Société.

135843

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, né le 24 octobre 1973 à F-Moyeuvre Grande et demeurant professionnellement au 20, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mohamed Amghar, Abdelmajid Barkoukou, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43476. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138625/73.

(110160858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Butterfly Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011141436/10.

(110164266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Cardinal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 143.619.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141438/9.

(110164376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Carlyle/Riverstone Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Carlyle/Riverstone Participations S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011141440/11.

(110163893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Aktoris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.818.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le six octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Yamina BENALLAL, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale pour:

1. La société anonyme IBS & PARTNERS S.A. établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35973 et ayant son siège social à Luxembourg 25A, Boulevard Royal; et

2. Monsieur Tony Emilio A. DONOLATO, né le 10 décembre 1970 à Namur (Belgique), demeurant 191/C Rue de la Source, B-5351 HAILLOT,

en vertu de deux procurations lui délivrées à Luxembourg le 5 octobre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les prénommés d'une société à responsabilité limitée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «AKTORIS».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité d'agence commerciale ainsi que toutes prestations de services et conseils autorisés pour cette activité. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci soit spécialement réglementée.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. M. Tony Emilio A. DONOLATO, prénommé, vingt-quatre parts sociales	24
2. IBS & Partners S.A., prénommée, soixante-seize parts sociales	76
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 6. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 30 septembre il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 septembre 2012.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000 €.

Décisions des associés

Et ensuite les associés, représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^e étage.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: GOUDSMIT & TANG Management Company, ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 41819.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. BENALLAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44397. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138621/97.

(110160974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Compass Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.092.

Le Bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société COMPASS RE S.A.
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2011141446/11.
(110164285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Corum Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 76.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011141449/9.
(110164349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Credit Suisse SICAV One (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.019.

Le bilan au 31 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger
Référence de publication: 2011141452/11.
(110164290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Alpha Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.
R.C.S. Luxembourg B 163.804.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de septembre.
Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Bernard Mathot, administrateur de sociétés, né à Liège le 28 janvier 1971 (Belgique), résidant professionnellement à 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf (Luxembourg);
2. Madame Anne Bozet, administrateur de sociétés, née à Huy le 3 octobre 1978 (Belgique), résidant professionnellement à 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf (Luxembourg).

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALPHA PATRIMOINE S.A..

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article dix-neuf ci-après.

Art. 4. Objet.

La Société a pour objet la gestion de fortunes qui consiste en la gestion discrétionnaire et individualisée de portefeuilles incluant un ou plusieurs instruments financiers, dans le cadre d'un mandat donné par un client. La Société a également pour objet d'exercer les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire, ainsi que les activités complémentaires se situant dans le cadre des activités précitées, en ce compris tous services de nature administrative et comptable.

En général, la société peut accomplir toute opération se rapportant à l'activité de gérant de fortunes au sens des articles 24, 24-1, 24-2 et 24-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire. En général, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct avec son objet social ou qui pourraient en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 5. Capital social.

La Société a un capital social souscrit de cent trente mille euros (EUR 130.000,-), représenté par mille (1.000) actions avec la valeur nominale de cent trente euros (EUR 130,-).

Toutes les fois que le capital souscrit est augmenté conformément aux dispositions qui précèdent, le conseil d'administration prend toutes les mesures nécessaires afin de modifier cet article pour constater le changement et le conseil d'administration est habilité à prendre ou à autoriser de prendre les mesures requises pour l'accomplissement et la publication de telles modifications conformément à la loi.

Art. 6. Forme des Actions.

Toutes les actions de la Société sont uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises sont inscrites au registre des actionnaires qui est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contient le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. La Société décide si un certificat constatant cette inscription est délivré à l'actionnaire ou si celui-ci reçoit une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions ou confirmations écrites sont signés par deux membres du conseil d'administration. Ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et le numéro des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que le prix offert pour les actions et les modalités de transfert. Dès réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors, pendant un délai de 21 jours ouvrables à partir de la date d'envoi de cette lettre recommandée par le conseil d'administration, un droit de préemption pour le rachat des parts dont la cession est proposée conformément aux présentes et à une éventuelle convention d'actionnaires.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui exerce son droit de préemption doit envoyer une lettre recommandée à l'actionnaire qui veut céder ses actions, au conseil d'administration et aux autres actionnaires, englobant son engagement ferme et irrévocable d'acquiescer des actions avec l'indication du nombre des actions acquises. Il doit également indiquer s'il entend acquiescer d'autres actions et leur nombre, au cas où une autre partie renonce à exercer son droit de préemption. Le silence d'un actionnaire au cours du délai préindiqué de 21 jours à l'exercice du droit de préemption est interprété comme valant refus de l'exercer.

Lorsqu'à l'expiration du délai préindiqué, la totalité des actions offerte n'est pas couverte par l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration en informe par écrit les actionnaires dans un délai de 3 jours ouvrables. A la réception de cette information, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 10 jours ouvrables pour exercer leur droit de préemption.

Au cas où à l'expiration des procédures sus-visées, la totalité des actions offertes n'est pas couverte par l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration informe immédiatement l'actionnaire qui veut céder ses actions qu'il est libre de céder ces actions, conformément aux présentes et à une éventuelle convention d'actionnaires. Cette cession doit être réalisée dans un délai de 180 jours à partir de l'information prémentionnée à des conditions au moins égales à celles indiquées dans l'information initiale au conseil d'administration. A défaut de cession endéans ce délai, la procédure ci-avant doit être suivie à nouveau.

Tout actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse est également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, celle-ci sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci peut à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 7. Conseil d'Administration.

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué, avec ou sans motif, à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire d'un commun accord sinon selon les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres tel que décidé par le conseil d'administration.

Le président préside les assemblées générales ainsi que les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, celui-ci ou, à défaut, les administrateurs respectivement les actionnaires d'un commun accord sinon par un vote pris à la majorité des actionnaires ou administrateurs requise selon la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, désignent un administrateur respectivement toute personne pour assumer la présidence pro tempore.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Un avis écrit contenant l'ordre du jour est donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre tel que déterminé par le conseil d'administration, est présent ou représenté.

Les décisions sont prises selon un commun accord et à défaut selon les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président a une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par deux administrateurs ou le secrétaire.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'Article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société, à minimum deux administrateurs, fondés de pouvoir et autres agents, associés ou non, qui peuvent être nommés directeurs en charge de la gestion journalière.

Art. 11. Signature sociale.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de minimum deux administrateurs ou directeurs en charge de la gestion journalière, administrateurs ou pas, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 12. Intérêt opposé.

Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement.

Art. 13. Indemnisation.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir ou pour avoir été administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareilles actions ou pareils procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de tels manquements à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Assemblées Générales des Actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Elle peut se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans des avis de convocation respectifs.

Les actionnaires sont convoqués à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contient toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale sont prises d'un commun accord sinon selon les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs externes qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate nommés par l'organe chargé de l'administration qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans. L'organe chargé de l'administration de la société peut révoquer le(s) réviseur(s) d'entreprises à tout moment. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est /sont rééligible(s).

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra périodiquement déclarer la répartition des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société.

En cas de dissolution de la Société, sa liquidation s'opère par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires; l'assemblée générale détermine les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation est distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modification des Statuts.

Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Lois Applicables.

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts ou dans une convention d'actionnaires, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives ainsi que la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. M. Bernard Mathot, précité neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	501
2. Mme Anne Bozet, précitée une action	<u>499</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des réviseurs d'entreprise à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Bernard Mathot, administrateur de sociétés, né à Liège le 28 janvier 1971 (Belgique), résidant professionnellement à 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf (Luxembourg);
 - Madame Anne Bozet, administrateur de sociétés, née à Huy le 3 octobre 1978 (Belgique), résident professionnellement à 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf (Luxembourg),
 - Monsieur Joseph Stevens, administrateur de sociétés, né le 25 février 1966 à Namur (Belgique), résidant professionnellement à 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Luxembourg).
- 3.- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize (2013).
- 4.- A été appelée aux fonctions de réviseur d'entreprise:
 - La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. B 29.501.
- 5.- Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille treize (2013).
- 6.- Le siège social est fixé à L-7334 Heisdorf, au 13, rue des Sources.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Mathot, A. Bozet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2011. Relation: RED/2011/2006. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138622/279.

(110160734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Crew Resource Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5835 Alzingen, 13, Hondsbréck.

R.C.S. Luxembourg B 153.451.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141453/10.

(110163811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Café Am Kundel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6670 Merttert, 35, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 26.764.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141454/10.

(110164315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.376.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 131.376, incorporated by deed enacted on August 3, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2272, page 109040 on October 11, 2007, whose articles of association have been amended by deed of April 24, 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1117 of June 5, 2009 on page 53603, and further amended by deed of July 21, 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1646 of August 26, 2009 on page 78989.

The meeting is presided by Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,500 (one thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l.";

2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l." into "SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Association, to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l.".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société à responsabilité limitée " Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131 376,

constituée suivant acte reçu le 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2272, page 109040 du 11 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 24 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1117 du 5 juin 2009 à la page 53603, et par acte reçu le 21 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1646 du 26 août 2009 à la page 78989.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,500 (mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l.";

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l." en "SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "SH Group Hotels & Residences Global Licensing (Lux) S.à r.l."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43133. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138640/98.

(110160674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Cosman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 30.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011141475/13.

(110163842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Calliste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 44, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141458/10.

(110164310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Bertelsmann Capital Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 128.114.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Bertelsmann Capital Investment S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.114, incorporated on 10 May 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 June 2007, number 1292, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 May 2011, number 1110 (the Company).

The Meeting was opened with Edouard d'Anterrockes, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Fabio De Tommasi, Avvocato, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur*, by the bureau of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

II. It appears from said attendance list that three thousand eightyseven (3,087) class A shares and twenty-three (23) class B shares, all in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, which represent the entirety of the shares issued by the Company, are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the shareholders. The shareholders declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the Company's share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand one hundred euro (EUR 31,100.-) to thirty-one thousand two hundred euro (EUR 31,200.-), by the issuance of ten (10) class A shares, in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10,00) each, having the same rights as the already existing class A shares and subscription thereof;

2. subsequent restatement of Article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the above mentioned increase and; and

3. miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand one hundred euro (EUR 31,100.-) to thirty-one thousand two

hundred euro (EUR 31,200.-), by the issuance of ten (10) class A shares, in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10,00) each, having the same rights as the already existing class A shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Bertelsmann AG declares to subscribe to the ten (10) newly issued class A shares of the Company with a par value of ten euro each (EUR 10,00) and to fully pay up the class A shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of sixty-three million four hundred fourteen thousand sixty-eight euro and sixty-one eurocents (EUR 63,414,068.61).

The surplus between the amount contributed and the nominal value of the class A shares being sixty-three million four hundred thirteen thousand nine hundred sixty-eight euro and sixty-one eurocents (EUR 63,413,968.61) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of sixty-three million four hundred fourteen thousand sixty-eight euro and sixty-one eurocents (EUR 63,414,068.61) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Meeting notes that, as a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand two hundred euro (EUR 31,200.-), represented by three thousand ninety-seven (3,097) class A shares (the Class A Shares) and twenty-three (23) class B shares (the Class B Shares, and together with the Class A Shares, the Shares), all in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am neunundzwanzigsten Tag des Monats September im Jahre zweitausendelf,
fand vor dem unterzeichnenden Notar Maître Edouard DELOSCHE, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum
Luxemburg,

eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre (die Versammlung) der Bertelsmann Capital Investment S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 45, Boulevard Pierre Frieden in L-1543 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 128.114, gegründet durch die Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg vom 10. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1292 am 28. Juni 2007 und deren Satzung zuletzt aufgrund der Urkunde des unterzeichneten Notars am 11. Februar 2011 geändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 25. Mai 2011, Nummer 1110 (die Gesellschaft).

Die Versammlung ernannte Edouard d'Anterrockes, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg, als Vorsitzenden.

Der Vorsitzende bestimmte Fabio De Tommasi, Avvocato, geschäftsansässig in Luxemburg zum Schriftführer der Versammlung.

Zum Stimmenzähler der Versammlung ernannte diese Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der Ernennung der Versammlungsleitung erklärte der Vorsitzende folgendes:

I. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste dargestellt. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach deren Unterzeichnung ne varietur durch die Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigelegt.

II. Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass drei tausend siebenundachtzig (3.087) Klasse A Aktien und dreiundzwanzig (23) Klasse B Aktien in Form von Namensaktien, mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie, welche die Gesamtheit der von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien darstellen, bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung rechtskräftig über alle Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt ist, abstimmen kann. Die Aktionäre erklären im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung informiert worden zu sein und verzichten auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsbestimmungen oder Formalitäten.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft vom derzeitigen Betrag in Höhe von einunddreißig tausend einhundert Euro (EUR 31.100,-) auf einunddreißig tausend zweihundert Euro (EUR 31.200,-), durch die Ausgabe von (10) weiteren Aktien, in Form von Namensaktien mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10.00) pro Aktie, und Zeichnung dieser;
2. die daraus resultierende Abänderung von Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung und Aktienumbenennung; und
3. verschiedenes.

Nachdem diese Tatsachen von der Versammlung als wahr dargelegt und anerkannt wurden, hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um einhundert Euro (EUR 100,-), vom derzeitigen Betrag in Höhe von einunddreißig tausend einhundert Euro (EUR 31.100,-) auf einunddreißig tausend zweihundert Euro (EUR 31.200,-) zu erhöhen, indem zehn (10) weitere Klasse A Aktien, in Form von Namensaktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) ausgegeben werden, welche dieselben Rechte wie die bereits ausgegeben Klasse A Aktien inne haben.

Zeichnung und Zahlung

Hierauf erklärt die Bertelsmann AG die zehn (10) soeben ausgegebenen Klasse A Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) zu zeichnen und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Klasse A Aktien in Höhe von dreiundsechzig Millionen vierhundertvierzehntausend achtundsechzig Euro und einundsechzig Eurocents (EUR 63.414.068,61).

Der Mehrbetrag zwischen dem geleisteten Betrag und dem Nennwert der gezeichneten Klasse A Aktien in Höhe von insgesamt dreiundsechzig Millionen vierhundertdreizehtausend neunhundertachtundsechzig Euro und einundsechzig Eurocents (EUR 63.413.968,61) wird in die Kapitalrücklage der Gesellschaft eingezahlt.

Der Betrag von dreiundsechzig Millionen vierhundertvierzehntausend achtundsechzig Euro und einundsechzig Eurocents (EUR 63.414.068,61) der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung teilt mit, dass als Konsequenz der vorangegangenen Beschlüsse, Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

„ Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißig tausend zwei hundert Euro (EUR 31.200,-), bestehend aus drei tausend siebenundneunzig (3.097) Klasse A Aktien (die Klasse A Aktien) und dreiundzwanzig (23) Klasse B Aktien (die Klasse B Aktien, und zusammen mit den Klasse A Aktien, die Aktien) in Form von Namensaktien, mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie; die Aktien wurden gezeichnet und voll eingezahlt.“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr sechstausendsiebenhundert € (EUR 6.700,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Parteien vorgelesen wurde, wurde dieses von diesen erschienenen Personen und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. d'Anterrosches, F. De Tommasi, N. Bonnet, DELOSCH,

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2011. Relation: RED/2011/2027. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 7. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011138650/150.

(110160776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Centre de Formation National (CFN) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3932 Mondercange, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 67.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141465/10.

(110164021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

City Taxis Centrale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 89.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141470/10.

(110164231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 146.727.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bertelsmann Capital Investment S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 128.114,

in its capacity as sole shareholder of Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., formerly BMG RM LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.727, incorporated on 19 June 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 July 2009, number 1343, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 February 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 May 2011, number 1124 (the Company),

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 21 September 2011.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

- I. Bertelsmann Capital Investment (SA) is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;
- II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900.-) represented by one hundred twenty-nine (129) shares, having a par value of hundred euro (EUR 100.-) each;
- III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900.-) to thirteen thousand

euro (EUR 13,000.-) by the issuance of one (1) share, in registered form, having a par value of hundred euro (EUR 100.-), having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the one (1) newly issued share of the Company having a par value of hundred euro (EUR 100.) and to fully pay up the share by way of a contribution in cash in an aggregate amount of sixty-three million four hundred thirteen thousand nine hundred sixty-eight euro and sixty-one eurocents (EUR 63,413,968.61).

The surplus between the amount contributed and the nominal value of the share being sixty-three million four hundred thirteen thousand eight hundred sixty-eight Euro and sixty-one eurocents (EUR 63,413,868.61) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of sixty-three million four hundred thirteen thousand nine hundred sixty-eight euro and sixty-one eurocents (EUR 63,413,968.61) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that, as a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-), represented by one hundred thirty (130) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am dreißigsten Tag des Monats September im Jahre zweitausendelf.

Ist vor dem unterzeichnenden Notar Maître Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg.

ERSCHIENEN:

die Bertelsmann Capital Investment S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 45, Boulevard Pierre Frieden in L-1543 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 128.114,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., vormals BMG RM LUXEMBOURG S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 45, Boulevard Pierre Frieden in L-1543 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 146.727, gegründet durch die Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg vom 19. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1343 am 11. Juli 2009 und deren Satzung zuletzt aufgrund der Urkunde des unterzeichneten Notars am 14. Februar 2011 geändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 26. Mai 2011 Nummer 1124 am (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 21. September 2011 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Bertelsmann Capital Investment S.A. ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt derzeit zwölftausendneuhundert Euro (EUR 12.900,-), bestehend aus einhundert neunundzwanzig (129) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100,-);

III. Die Alleingesellschafterin fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um einhundert Euro (EUR 100,-), vom derzeitigen Betrag in Höhe von zwölftausendneuhundert Euro (EUR 12.900,-) auf dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) zu erhöhen, indem ein (1) weiterer Geschäftsanteil, in registrierter Form, mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) ausgegeben wird, welcher die selben Rechte wie die bereits ausgegebenen Geschäftsanteile inne hat.

Zeichnung und Zahlung

Hierauf erklärt die Alleingesellschafterin den einen (1) soeben ausgegebenen Geschäftsanteil mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) zu zeichnen und erklärt die vollständige Bareinlage dieses Geschäftsanteils in Höhe von dreiundsechzig Millionen vierhundertdreizehntausendneuhundertachtundsechzig Euro und einundsechzig Eurocents (EUR 63.413.968,61) einzuzahlen.

Der Mehrbetrag zwischen dem geleisteten Betrag und dem Nennwert des gezeichneten Geschäftsanteils in Höhe von dreiundsechzig Millionen vierhundertdreizehntausend achtundachtundsechzig Euro und einundsechzig Eurocents (EUR 63.413.868,61) wird in die Kapitalrücklage der Gesellschaft eingezahlt.

Der Betrag von dreiundsechzig Millionen vierhundertdreizehntausendneuhundertachtundsechzig Euro und einundsechzig Eurocents (EUR 63.413.968,61) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin teilt mit, dass als Konsequenz des vorangegangenen Beschlusses, Artikel 5.1 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

„ Art. 5. Kapital.

5.1 Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-), bestehend aus einhundert dreißig (130) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), in registrierter Form; die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr sechstausendsiebenhundert euros (EUR 6.700,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: N. Bonnet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 octobre 2011. Relation: RED/2011/2043. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 7. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011138651/133.

(110160794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Coach & Win, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 110.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011141471/10.

(110164088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Columbus Participations Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141472/9.

(110163699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Beam Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Beam Global Spirits & Wine Europe S.à r.l.).

Capital social: EUR 30.012.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 124.112.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September,

before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "BEAM GLOBAL SPIRITS & WINE EUROPE S.à r.l.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 30,012,400, registered with the Luxembourg trade register Luxembourg section B number 124112, incorporated by deed dated on the 07 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 599 of the 13 April 2007.

The meeting is presided by Linda Stein, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. Closed, the attendance list let appear that the whole capital of the corporation is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company from BEAM GLOBAL SPIRITS & WINE EUROPE S.à r.l. to BEAM EUROPE S.à r.l.

2. Restatement of Article 4 of the Articles of Association in order to reflect the above item of the agenda.

3. Miscellaneous.

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into BEAM EUROPE S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the meeting resolves to restate Article 4 of the Articles of Association to be read as follows:

Art. 4. The Company will have the name "BEAM EUROPE S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associés unique de la société BEAM GLOBAL SPIRITS & WINE EUROPE S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, avec un capital social de EUR 30,012,400, inscrite au registre du commerce du Luxembourg section B sous le numéro 124112, constituée suivant acte reçu le 07 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 599 du 13 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Linda Stein, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La présidence désigne comme secrétaire de la réunion et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Sara Lecomte, employé privé, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec le procès-verbal.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que la totalité du capital de la société est représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société de BEAM GLOBAL SPIRITS & WINE EUROPE S.à r.l. en BEAM EUROPE S.à r.l.
2. Refonte de l'article 4 des Statuts afin de refléter le point susmentionné de l'ordre du jour.
3. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en BEAM EUROPE S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de procéder à une refonte l'article 4 des Statuts qui doivent désormais être lus comme suit

Art. 4. La Société a pour dénomination «BEAM EUROPE S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. STEIN, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43399. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138655/91.

(110161030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Conceptual Minds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141474/10.

(110164425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141456/9.

(110164146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

BGV III Bielefeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.710.

Im Jahr zweitausendundelf, den dreißigsten des Monats September.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wird ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteiligners der BGV III Bielefeld S.à r.l. aufgenommen, einer in Luxemburg eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 142710 (hiernach die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, am 27. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 714 vom 9. Oktober 2008,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1901 vom 19. August 2011.

Der alleinige Anteilseigner, BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (der alleinige Anteilseigner), wird vertreten durch Herrn André HOMMEL, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 27. September 2011.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner ersucht sodann den unterzeichneten Notar, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

1. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 4.950.000,-EUR, namentlich 495.000 Anteile zu je 10,-EUR, in seiner Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten wird, ist der alleinige Anteilsinhaber in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

- (A) Verzicht auf die Einberufungsmodalitäten;
- (B) Änderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);
- (C) Verschiedenes.

3. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten ist, verzichtet der alleinige Anteilinhaber auf die Einberufungsschreiben und betrachtet sich als ordnungsgemäß eingeladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilinhaber beschließt Artikel 2 der Satzung, welcher den Satzungszweck der Gesellschaft beschreibt, wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft darf Geschäftsgrundstücke und gemischtgenutzte Grundstücke in Luxemburg und im Ausland erwerben und veräußern. Die Gesellschaft darf auch grundstücksgleiche Rechte und vergleichbare Rechte, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes erworben werden dürfen, sowie Gegenstände, die zur Bewirtschaftung ihrer Vermögenswerte erforderlich sind, erwerben und veräußern.

Die Gesellschaft ist ferner berechtigt, alle weiteren Tätigkeiten auszuüben, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes ausgeübt werden dürfen, soweit dies nach luxemburgischem Recht zulässig ist."

Gebühren

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euros (950,EUR).

WORÜBER die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: A. HOMMEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43693. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138662/61.

(110160973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Direct Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141483/9.

(110164176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Daleo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.713.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141484/9.

(110164102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Desmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141490/9.

(110164075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

BGV III Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.900.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.462.

Im Jahr zweitausendundelf, den dreißigsten des Monats September;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wird ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilseigners der BGV III Stuttgart S.à r.l. aufgenommen, einer in Luxemburg eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 141462 (hiernach die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 4. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2371 vom 29. September 2008,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 18. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 686 vom 30. März 2009.

Der alleinige Anteilseigner, BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (der alleinige Anteilseigner), wird vertreten durch Herrn André HOMMEL, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 27. September 2011.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner ersucht sodann den unterzeichneten Notar, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

1. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 3.900.000,- EUR, namentlich 390.000 Anteile zu je 10,- EUR, in seiner Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten wird, ist der alleinige Anteilsinhaber in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

(A) Verzicht auf die Einberufungsmodalitäten;

(B) Änderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);

(C) Verschiedenes.

3. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten ist, verzichtet der alleinige Anteilinhaber auf die Einberufungsschreiben und betrachtet sich als ordnungsgemäß eingeladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilinhaber beschließt Artikel 2 der Satzung, welcher den Satzungszweck der Gesellschaft beschreibt, wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft darf Geschäftsgrundstücke und gemischtgenutzte Grundstücke in Luxemburg und im Ausland erwerben und veräußern. Die Gesellschaft darf auch grundstücksgleiche Rechte und vergleichbare Rechte, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes erworben werden dürfen, sowie Gegenstände, die zur Bewirtschaftung ihrer Vermögenswerte erforderlich sind, erwerben und veräußern.

Die Gesellschaft ist ferner berechtigt, alle weiteren Tätigkeiten auszuüben, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes ausgeübt werden dürfen, soweit dies nach luxemburgischem Recht zulässig ist."

Gebühren

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (950,- EUR).

WORÜBER die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: A. HOMMEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43692. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138663/62.

(110160786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Dirla Invest S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 153.044.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 14 octobre 2011.

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2011141492/14.

(110164042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

DRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 150.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141494/10.

(110164268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.405.674.922,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and eleven, on twenty-eighth of September.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the state of Delaware, United States of America, under registration number 4778502, here represented by Ms Marion WILLIAMSON, professionally residing in Luxembourg, she herself represented by Mrs Corinne PETIT, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota, United States of America, on September 21st, 2011 and in Luxembourg on September 26th, 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150.964, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 25th, 2010, published on March 4th, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on May 19th, 2011, published on 2nd August, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1745.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700) so as to raise it from its current amount of two billion four hundred and two million eight hundred and seventynine thousand two hundred and twenty-two United States Dollars (USD 2,402,879,222) up to two billion four hundred and five million six hundred and seventy-four thousand nine hundred and twenty-two United States Dollars (USD 2,405,674,922) through the issue of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred (2,795,700) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700) so as to raise it from its current amount of two billion four hundred and two million eight hundred and seventy-nine thousand two hundred and twenty-two United States Dollars (USD 2,402,879,222) up to two billion four hundred and five million six hundred and seventy-four thousand nine hundred and twenty-two United States Dollars (USD 2,405,674,922) through the issue of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred (2,795,700) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred (2,795,700) new shares have been entirely subscribed by

Cargill International, Inc., aforementioned, at a total price of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700), all of which has been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares of Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of People's Republic of China, having its registered office at #167 Longtansi West Road, Chengdu City, People's Republic of China, representing ten percent (10%) of the total number of shares issued by Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd.

The fair market value of this contribution is of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two billion four hundred and five million six hundred and seventy-four thousand nine hundred and twenty-two United States Dollars (USD 2,405,674,922) represented by two billion four hundred and five million six hundred and seventy-four thousand nine hundred and twenty-two (2,405,674,922) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand euro (EUR 3,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant la soussignée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cargill International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4778502, ici représentée par Mademoiselle Marion WILLIAMSON, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, elle-même représentée par Madame Corinne PETIT, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 21 septembre 2011 et à Luxembourg le 26 septembre 2011.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.964, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 19 mai 2011, publié le 2 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1745.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars américains (USD 2.795.700,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards quatre cent deux millions huit cent soixante-dix-neuf mille deux cent vingt-deux dollars américains (USD 2.402.879.222,-) à deux milliards quatre cent cinq millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt-deux dollars américains (USD 2.405.674.922,-) par l'émission de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents (2.795.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars américains (USD 2.795.700,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards quatre cent deux millions huit cent soixante-dix-neuf mille deux cent vingt-deux dollars américains (USD 2.402.879.222,-) à deux milliards quatre cent cinq millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt-deux dollars américains (USD 2.405.674.922,-) par l'émission de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents (2.795.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents (2.795.700) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International, Inc., susmentionnée, pour un prix total de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars américains (USD 2.795.700,-), la totalité étant allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires de Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la République Populaire de Chine, ayant son siège social à #167 Longtansi West Road, Chengdu City, République Populaire de Chine, représentant dix pour cent (10%) du nombre total de parts émises par Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd.

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars américains (USD 2.795.700,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des actionnaires.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux milliards quatre cent cinq millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt-deux dollars américains (USD 2.405.674.922,-) représenté par deux milliards quatre cent cinq millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt-deux (2.405.674.922) parts sociales, d’une valeur d’un dollar américain (USD 1,-) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2011. LAC/2011/44240. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138678/154.

(110160764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

DSB Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 110.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141495/10.

(110163741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

DSC SICAV, Société d’Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.898.

Le Bilan au 30 Juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141496/10.

(110163871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.379.842.040,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

In the year two thousand and eleven, on twenty-eighth of September.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under section B, number 150.964, here represented by Ms Marion WILLIAMSON, professionally residing in Luxembourg, she herself represented by Mrs Corinne PETIT, pro-

professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 23rd, 2011 and September 26th, 2011.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150.967, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 25th, 2010, published on March 4th, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472 (hereinafter the “Company”). The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on March 1st, 2011, published on June 18th, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1326.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700) so as to raise it from its current amount of one billion three hundred and seventy-seven million forty-six thousand three hundred and forty United States Dollars (USD 1,377,046,340) up to one billion three hundred and seventy-nine million eight hundred and forty-two thousand and forty United States Dollars (USD 1,379,842,040) through the issue of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred (2,795,700) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700) so as to raise it from its current amount of one billion three hundred and seventy-seven million forty-six thousand three hundred and forty United States Dollars (USD 1,377,046,340) up to one billion three hundred and seventy-nine million eight hundred and forty-two thousand and forty United States Dollars (USD 1,379,842,040) through the issue of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred (2,795,700) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred (2,795,700) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., aforementioned, at a total price of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700), all of which has been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of two hundred and fifty thousand (250,000) shares of Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of People's Republic of China, having its registered office at #167 Longtansi West Road, Chengdu City, People's Republic of China, representing ten percent (10%) of the total number of shares issued by Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd.

The fair market value of this contribution is of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion three hundred and seventy-nine million eight hundred and forty-two thousand and forty United States Dollars (USD 1,379,842,040) represented by one billion three hundred and seventy-nine million eight hundred and forty-two thousand and forty (1,379,842,040) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand euro (EUR 3,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant le soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.964, ici représentée par Mademoiselle Marion WILLIAMSON, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, elle-même représentée par Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, les 23 et 26 septembre 2011.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.967, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 1^{er} mars 2011, publié le 18 juin 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1326.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars américains (USD 2.795.700,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard trois cent soixante-dix-sept millions quarante-six mille trois cent quarante dollars américains (USD 1.377.046.340,-) à un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions huit cent quarante-deux mille quarante dollars américains (USD 1.379.842.040,-) par l'émission de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents (2.795.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars américains (USD 2.795.700,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard trois cent soixante-dix-sept millions quarante-six mille trois cent quarante dollars américains (USD 1.377.046.340,-) à un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions huit cent quarante-deux mille quarante dollars américains (USD 1.379.842.040,-) par l'émission de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents (2.795.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents (2.795.700) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars américains (USD 2.795.700,-), la totalité étant allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en deux cent cinquante mille (250.000) actions de Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la République Populaire de Chine, ayant son siège social à #167 Longtansi West Road, Chengdu City, République Populaire de Chine, représentant dix pour cent (10%) du nombre total de parts émises par Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd.

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars américains (USD 2.795.700,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des actionnaires.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions huit cent quarante-deux mille quarante dollars américains (USD 1.379.842.040,-) représenté par un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions huit cent quarante-deux mille quarante dollars (1.379.842.040) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2011. LAC/2011/44241. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138679/154.

(110160763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

DYNA + S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 103.707.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141499/10.

(110164366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

E.ON Energy from Waste Leudelage S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3346 Leudelage, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.975.

Der Jahresabschluss 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.09.2011.
Helmut Jung / Wolfgang Melon
Geschäftsführung

Référence de publication: 2011141500/12.

(110163776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Eurobase GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Merttert, 17, Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 92.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011141502/13.

(110164052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Cerisiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.207.

L'an deux mil onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

La société FINANCE CONSULT LIMITED, constituée sous les lois de Nouvelle-Zélande et ayant son siège social au 280 Parnell Road, Level 3, Parnell, Auckland, Nouvelle-Zélande, ici représentée par Mademoiselle Candice DE BONI, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2011, laquelle restera annexée aux présentes.

Ladite partie comparante agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois CERISIERS S.A.

établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2006,

publiée au Mémorial C numéro 1.933 du 13 octobre 2006, page 92.742, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.207, dont le capital social s'élève à la somme de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000.- €) divisé en deux mille deux cent cinquante (2.250) actions de cent euros (100.- €) chacune, intégralement souscrites et intégralement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Candice DE BONI, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, qui désigne comme secrétaire Madame Rita GOUJON, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur Anthony AGOSTINO, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Constatation que les actions sont restées depuis le jour de la constitution de la société nominatives;

2. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la société et prononciation de la mise en liquidation à compter des présentes;

3. Décision de nommer un liquidateur avec fixation de ses pouvoirs;

4. Divers.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actions sont restées depuis le jour de la constitution de la société nominatives.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée «Merlis S.à r.l.» avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 141 et suivants la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui ont conférés.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille euros (1.000.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE BONI, GOUJON, AGOSTINO, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13180. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138682/85.

(110160901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Eurogrigliati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.781.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROGRIGLIATI S.A.
Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011141536/12.

(110164082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Cadogan Joseph II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.874.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cadogan Investments, S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.671,

here represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, residing professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Cadogan Joseph II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.874 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 15th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1043 of May 29th, 2006, which articles have been last amended on August 30th, 2011 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company be dissolved and placed in liquidation.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Isis Group Services Ltd, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 1520049, as liquidator of the Company (hereinafter the "Liquidator").

The Sole Shareholder resolves further that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

It may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator will receive no compensation for accomplishment of its duties as liquidator of the Company.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux-mille onze, le vingt-neuvième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Cadogan Investments, S.A., société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.671,

ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, demeurant professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en leur qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Cadogan Joseph II S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.874 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1043 du 29 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 30 août 2011 suivant acte reçu par le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Isis Group Services Ltd, une société constituée et régie par les lois des Iles Britannique Vierges, ayant son siège social à P.O. Box 905, Road Town, Tortola, Iles Britannique Vierges, enregistrée sous le numéro 1520049, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bus de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur ne recevra aucune compensation pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michael Vandeloise, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43489. Reçu 12, EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138690/92.

(110160844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

East Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141506/10.

(110164270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

East Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141507/10.

(110164271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Colwine (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 81.303.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of September, before Me Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, acting instead and place of Me Joseph Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg, temporarily unavailable, the undersigned,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Colwine (Lux) S.à r.l. (the "Shareholders' Meeting"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B.81.303 and incorporated by a deed drawn up by the notary Gérard Lecuit on 21 February 2001 and whose articles of association have been published on 25 October 2001 (number 920, page 44141) in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 24 April 2003 and have been published on 1st July 2003 under number 687, page 32940.

The meeting is presided by Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list.

II.- It appears from the attendance list, that all of the shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To cancel the F and G shares acquired by the Company and to approve the resulting share capital decrease of the Company for the nominal value of such shares.

2. To approve the distribution proportions and methodology of calculation as agreed by the shareholders in a letter issued by the Company on 2 September 2011 (the "Letter") and to agree that such proportions and methodology supersedes all other agreements between the shareholders and the Company on the matters relating to distributions (i.a. payment of liquidation boni) including those contained in the Articles.

3. To dissolve the Company and put it into liquidation.

4. To appoint as liquidator of the Company Colony Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 88.540.

5. To determine the powers and remuneration of the liquidator and to instruct and empower the liquidator to proceed with the distributions to the shareholders in accordance with the terms of the Letter.

6. Miscellaneous.

After deliberation, the Shareholders' Meeting adopted the following resolutions:

First resolution

The Shareholders' Meeting resolves to approve the cancellation of one (1) class F share and one (1) class G share acquired by the Company, having a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each.

The Shareholders' Meeting further resolves to reduce the Company's share capital by an amount of two hundred and fifty Euros (EUR 250.-) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of twenty four million eighty seven thousand two hundred fifty Euros (EUR 24,087,250.-) to twenty four million eighty seven thousand Euros

(EUR 24,087,000.-) by cancellation of one (1) class F share and one (1) class G share acquired by the Company, having a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each.

The Shareholders' Meeting resolves to amend article 6 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the resolution above, so that henceforth it shall read as follows:

"The Company's share capital is set at twenty four million eighty seven thousand Euros (EUR 24,087,000.-) divided into 106,432 ordinary shares of class A, 44,210 ordinary shares of class B, 6,632 ordinary shares of class C, 32,936 ordinary shares of class D and 2,486 ordinary shares of class E, having a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each, all fully paid-up and subscribed."

Second resolution

The Shareholders' Meeting resolves to approve the distribution proportions and methodology of calculation as agreed by each of the shareholders in a letter issued by the Company on 2 September 2011 and sent to the shareholders of the Company (the "Letter") and to agree that such proportions and methodology supersedes all other agreements between the shareholders and the Company on the matters relating to distributions (i.a. payment of liquidation boni) including those contained in the Articles.

Third resolution

The Shareholders' Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

Fourth resolution

The Shareholders' Meeting resolves to appoint as liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 88.540, which has declared to accept that mandate.

Fifth resolution

The Shareholders' Meeting resolves that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Shareholders' Meeting resolves that the liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory and shall fully rely on the books and financial documents of the Company.

The liquidator has the authority to perform the liquidation of the Company and is empowered to perform and execute all operations provided for in Articles 144 to 148bis of the Luxembourg company law Act of 10 August 1915, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders general meeting.

The liquidator may under his own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall be liable for the execution of the mandate given to it in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

Irrespective of the provisions of article 19 of the Articles, the liquidator shall proceed to the distribution of dividends in accordance with the provisions of the Letter.

The liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

The Shareholders' Meeting resolves that the liquidator shall be granted a remuneration for the performance of its duties as liquidator of the Company and that such remuneration shall not exceed fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) per annum for each year during which the Company is in liquidation (including costs, expenses and disbursements of the liquidator) and shall be paid upon invoice issued by the liquidator.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en lieu et place de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "ColWine (Lux) S.à r.l." (l'Assemblée"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.303, constituée selon un acte dressé par le notaire Gérard Lecuit le 21 février 2001 et dont les statuts ont encore été publiés le 25 octobre 2001 (numéro 920, page 44141) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 24 avril 2003 et ont été publiés le 1^{er} juillet 2003 sous le numéro 687, page 32940.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour. III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Annuler les parts sociales de classe F et G acquises par la Société et approbation de la réduction du capital social de la Société pour la valeur nominale de ces parts sociales.

2. Approbation des proportions de distribution et la méthode de calcul telle qu'approuvée par les associés dans une lettre émise par la Société le 2 septembre 2011 (la "Lettre") et acceptation que ces proportions et méthodes prévalent sur tout autres accords conclus entre les associés et la Société concernant les méthodes de distributions (i.e. paiement du boni de liquidation), y compris celles incluses dans les Statuts.

3. Dissolution et liquidation de la Société.

3. Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540 en tant que liquidateur de la Société.

4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur et instruction au liquidateur de procéder aux distributions aux associés tel qu'indiqué dans la Lettre.

5. Divers.

Après délibération, l'Assemblée à l'unanimité demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'annulation de une (1) part sociale de classe F et une (1) part sociale de classe G acquises par la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune.

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt quatre millions quatre vingt sept mille deux cent cinquante Euros (EUR 24.087.250,-) à un montant de vingt quatre millions quatre vingt sept mille Euros (EUR 24.087.000,-) par l'annulation de une (1) part sociale de classe F et une (1) part sociale de classe G, ayant chacune une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) acquises par la Société.

L'Assemblée des Associés décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, afin de refléter la diminution du capital, comme suit:

" **Art. 6. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt quatre millions quatre vingt sept mille Euros (EUR 24,087,000,-) représenté par 106.432 parts sociales ordinaires de classe A, 44.210 parts sociales ordinaires de classe B, 6.632 parts sociales ordinaires de classe C, 32.936 parts sociales ordinaires de classe D et 2.486 parts sociales ordinaires de classe E, ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, toute entièrement payées et libérées."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les proportions de distribution et la méthode de calcul telle qu'approuvée par les associés dans une lettre émise par la Société le 2 septembre 2011 et envoyée aux associés de la Société (la "Lettre") et d'accepter que ces proportions et méthodes prévalent sur tout autres accords conclus entre les associés et la Société concernant les méthodes de distributions (i.e. paiement du boni de liquidation), y compris celles incluses dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, qui a déclaré accepter ce mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée des Associés décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

L'Assemblée des Associés décide que le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Le liquidateur a le pouvoir d'accomplir et d'exécuter toutes les opérations prévues par les articles 144 et 148bis de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du liquidateur lie valablement et sans limitation la société dans le processus de liquidation.

Quel que soit les dispositions de l'article 19 des Statuts, le liquidateur peut procéder à des distributions de dividendes conformément aux dispositions de la Lettre. Le liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

L'Assemblée des Associés décide que le liquidateur bénéficiera d'une rémunération pour l'exécution de son mandat de liquidateur et que cette rémunération ne dépassera pas un maximum de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par an, pour chaque année pendant laquelle la Société est en liquidation (y compris les coûts, les frais et les déboursements) et sera payée sur présentation d'une facture établie par le liquidateur.

Aucun point additionnel n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est clôturée.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les Actionnaires l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des Actionnaires, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43123. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138685/203.

(110160551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

East Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141508/10.

(110164272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

East West Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 86.556.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141509/9.

(110163919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

ECP Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141522/10.

(110164041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Empyreum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4577 Differdange, 51, Cité Henri Grey.
R.C.S. Luxembourg B 90.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141526/10.

(110164307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Ennis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 122.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141527/9.

(110164037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141528/10.

(110164238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

EEC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 107.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
EEC Investments S.A.
Signature

Référence de publication: 2011141524/12.

(110164322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

CEP III Investment 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.262.629,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.160.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of August.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEP III PARTICIPATIONS S.À R.L. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 127711.

Here represented by Ms. Sophie Henryon, employee from the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that CEP III PARTICIPATIONS S.À R.L. SICAR is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CEP III Investment 15 S.à r.l (the «Company»), a private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B161160 and incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on 12 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 August 2011.

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an amount of EUR 43,250,129.- (forty three million two hundred fifty thousand one hundred twenty nine euro) so as to bring it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to the amount of EUR 43,262,629.- (forty three million two hundred sixty two thousand six hundred twenty nine euro), by the issuance of 43,250,129 (forty three million two hundred fifty thousand one hundred twenty nine) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, together with a share premium in the amount of EUR 150,000.- (one hundred fifty thousand euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, here represented by Ms. Sophie Henryon, afore mentioned, by virtue of the aforementioned proxy, declares to subscribe to the 43,250,129 (forty three million two hundred fifty thousand one hundred twenty nine) new shares of the Company with a nominal value nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to pay the subscription price in the amount of EUR 43,250,129.- (forty three million two hundred fifty thousand one hundred twenty nine euro) together with the payment of a share premium in the amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand euro) by payment in cash in the aggregate amount of EUR 43,400,129.- (forty three million four hundred thousand one hundred twenty nine euro).

The amount of EUR 43,400,129.- (forty three million four hundred thousand one hundred twenty nine euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to adapt the article 6 of the articles of association of the Company to the aforementioned change so that it can be read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at forty three million two hundred sixty two thousand six hundred twenty nine euro (EUR 43,262,629.-) represented by forty three million two hundred sixty two thousand six hundred twenty nine (43,262,629) shares of one euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand eight hundred (6,800.-) euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société CEP III PARTICIPATIONS S.A R.L. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711.

Dûment représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée de l'étude de Maître Francis Kessler, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus demande au notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société CEP III Investment 15 S.à r.l (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161160 et constituée selon un acte passé par devant le notaire instrumentant en date du 12 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 août 2011.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 43.250.129,- (quarante trois millions deux cent cinquante mille cent vingt-neuf euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 43.262.629,- (quarante trois millions deux cent soixante-deux mille six cent vingt-neuf euros), par l'émission de 43.250.129 (quarante trois millions deux cent cinquante mille cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales de la Société de valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros).

Souscription - Paiement

Ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, prénommée, en vertu de la procuration préqualifiée, déclare souscrire aux 43.250.129 (quarante trois millions deux cent cinquante mille cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer le prix de souscription d'un montant de EUR 43.250.129,- (quarante trois millions deux cent cinquante mille cent vingt-neuf euros), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) par paiement en numéraire d'un montant total de EUR 43.400.129,- (quarante trois millions quatre cent mille cent vingt-neuf euros).

Le montant de EUR 43.400.129,- (quarante trois millions quatre cent mille cent vingt-neuf euros) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Seconde résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'adapter l'article 6 des statuts de la Société aux modifications précitées, pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quarante trois millions deux cent soixante-deux mille six cent vingt-neuf euros (EUR 43.262.629,-) représenté par quarante-trois millions deux cent soixante-deux mille six cent vingt-neuf (43.262.629) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille huit cents (6.800,-) euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 août 2011. Relation: EAC/2011/11324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011138699/119.

(110161123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141529/10.

(110164239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Erea Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 135.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141530/10.

(110164312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Eurocommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 151.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141534/9.

(110164133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Composil Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staetngen.

R.C.S. Luxembourg B 163.817.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit belge COMPOSIL EUROPE, dont le siège social est établi au 10, avenue Fleming, B-1300 Wavre, Belgique, numéro d'entreprise 0448.705.073,

ici représenté par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 septembre 2011, conférée par Messieurs François Thys et Bertrand Massange de Collombs, administrateurs.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Les présents statuts régissent une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée «COMPOSIL LUXEMBOURG SARL», ci-après «la Société».

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et notamment par la loi du 18 septembre 1933, ci-après «la Loi» est d'application à titre supplétif.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Troisvierges, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'entretien et le nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments de tous types, l'entretien et le nettoyage de tous revêtements, notamment en matière textile de sols et de mobilier, l'exploitation d'une entreprise de nettoyage de vitres et de bâtiments, ainsi que la représentation et le commerce de produits et de matériel d'entretien et de nettoyage ainsi que toutes opérations en relation et/ou de nature à faciliter ces activités, telles que la location, le placement ou la mise à disposition de revêtements de sols, de quelque type que ce soit, éventuellement assortis de contrats d'entretien.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prend toutes mesures nécessaires ou utiles à la sauvegarde de ses droits et effectue toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social peut, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la Loi.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Tout gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et la représenter sous sa signature individuelle.

Art. 12. Aucun gérant ne contracte, à raison de sa fonction, une quelconque obligation personnelle. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de la Loi. En ce cas, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et paiement

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, COMPOSIL EUROPE, établie à Wavre en Belgique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire constate que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent remplies.

Frais

Les frais incombant à la Société du chef de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Tanguy MASSANGE de COLLOMBS, administrateur de sociétés, né à Berchem-Sainte-Agathe, Belgique, le 29 janvier 1966, demeurant au 7, avenue des Ecoureuls, B-1950 Kraainem, Belgique.

Conformément à l'article 11 des statuts, il a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et la représenter sous sa signature individuelle.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue de Staedtgen, L-9906 Troisvierges, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2011. Relation: RED/2011/2002. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138711/106.

(110160971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

First Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.755.600,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 75.648.

Le bilan au 30 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141542/10.

(110164279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Forseti Acquisitions S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Saphia Boudjani

Administrateur

Référence de publication: 2011141543/12.

(110164110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Falcione Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141545/9.

(110164139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Decem Titri Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 154.814.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the fourth day of October.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BNP Paribas, a société anonyme (public limited liability company) incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 662 042 0449 acting through its Luxembourg branch, established in L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23968,

here represented by Mrs. Eva BOEHM, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the public limited company "Decem Titri Capital S.A.", in liquidation (the "Company"), established and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 154814, has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on July 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2033 of September 29, 2010,

and that the Company has been put into liquidation by a deed of the undersigned notary, on July 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1788 of the 5th of August 2011;

- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having taken notice of the report by the liquidator-controller, namely the private limited liability company "PricewaterhouseCoopers", established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 65477, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The Sole Shareholder gives full discharge to the liquidator and to the liquidator-controller for the execution of their respective mandate.

Third resolution

To the extent necessary, the Sole Shareholder confirms that it will ensure the payment of all eventual liabilities that could possibly arise.

Fourth resolution

The Sole Shareholder pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour d'octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

BNP Paribas, une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 0449, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, établie à L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J. F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 23968,

ici représentée par Madame Eva BOEHM, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "Decem Titri Capital S.A.", en liquidation (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1476 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154814, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2033 du 29 septembre 2010,

et que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1782 du 5 août 2011;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, à savoir la société à responsabilité limitée "PricewaterhouseCoopers", établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65477, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé 'ne varietur' par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Pour autant que de besoin, l'Associé Unique déclare qu'il assurera le paiement de toutes dettes qui pourraient éventuellement encore surgir.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. BOEHM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. LAC/2011/43878. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138718/115.

(110160842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.